



Wallonie

Province du Brabant wallon  
Commune de INCOURT

URBANISME  
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Axel LAMBERT Rue Adolphe Mathieu 64 à 1050 Ixelles.

Le bien concerné est situé Rue Sainte Wivine 6 à 1315 Opprebais, et est cadastré 03 C 2 N 2, 03 C 2 P 2.

Le projet consiste en Transformation de l'ancienne lampisterie liée à la Gare de Sart-Risbart en 2 logements et présente les caractéristiques suivantes : application de l'article R.IV.40-2.§1,2° :

*« la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions »*

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures 45, le lundi de 17 heures à 19 heures, ou sur rendez-vous à l'adresse suivante : Commune de INCOURT, Service Urbanisme, rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Quentin ZEERARDS, Conseiller en Aménagement du Territoire, ☎ 010/23.95.68, ☎ 010/88.93.72, ✉ [urbanisme@incourt.be](mailto:urbanisme@incourt.be).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23/04/2019 au 07/05/2019 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de INCOURT, rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@incourt.be](mailto:urbanisme@incourt.be)

POUR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

  
F. LEGRAND.



Le Bourgmestre

  
L. WALRY.